



CHARTRE DE LA BIODIVERSITÉ

8 Engagements pour la nature

Charte de la biodiversité

8 Engagements pour la nature

SOMMAIRE

ÉDITO DE MONSIEUR LE MAIRE p.2

LA BIODIVERSITÉ, UN PATRIMOINE À PRÉSERVER p.3

ENGAGEMENTS :

1 : Aménager autrement p.8

2 : Mieux planter, protéger la flore p.10

3 : Comprendre les pouvoirs de l'arbre..... p.10

4 : Jardiner 0 déchet, recycler, composter..... p.12

5 : Proscrire les pesticides..... p.14

6 : Protéger et nourrir les sols p.16

7 : Préserver les ressources en eau p.18

8 : Transformer le cimetière, avec vous..... p.20

LA GESTION DIFFÉRENCIÉE..... p.22

S'ENGAGER p.24



ÉDITO DE M. LE MAIRE

La Ville d'Armentières est engagée fermement dans une démarche de Transition écologique.

Depuis plusieurs années maintenant, elle répond à l'urgence climatique et s'adapte à ses désagréments.

Au quotidien, la municipalité s'affaire à rénover son patrimoine bâti, favoriser les mobilités actives, aménager durablement le territoire, sensibiliser les plus jeunes, développer la Nature en ville...

Il m'est ainsi apparu essentiel d'associer au maximum chacune et chacun d'entre vous à cette impulsion nécessaire pour les générations actuelles comme futures.

Déclinaison de nos supports stratégiques déjà existants (Stratégie communale de transition écologique, Plan de gestion différenciée, Plan vert dans les écoles), cette Charte de la biodiversité vous est destinée.

Elle vous propose de découvrir les actions menées en faveur de la préservation de la faune et de la flore en Armentières, mais aussi et surtout de vous engager avec nous, à travers des geste et des initiatives du quotidien, et à portée de chacune et chacun d'entre vous.

A nous tous, chaque et là où nous sommes, d'agir en faveur de notre planète !

Votre Maire,
Jean-Michel MONPAYS



La biodiversité, un patrimoine commun

La biodiversité, c'est le tissu vivant de notre planète. Elle recouvre l'ensemble des milieux naturels, des formes de vie (plantes, animaux, champignons, etc.) et de leurs interactions.

La biodiversité fournit des biens irremplaçables et indispensables à notre quotidien : oxygène, nourriture, médicaments, de nombreuses matières premières... Les milieux naturels et les espèces animales et végétales nous rendent de nombreux services :

- La faune, principalement les insectes, assurent la pollinisation des végétaux grâce à laquelle nous pouvons consommer fruits et légumes ;
- Les végétaux absorbent le dioxyde de carbone dans l'atmosphère et contribuent à l'épuration naturelle de l'eau ;
- Les espaces végétalisés dans les villes structurent nos paysages et améliorent notre cadre de vie, nous offrant autant de lieu pour se ressourcer.

Elle influence directement le climat au niveau local, dans un contexte de hausse des températures et contribue à l'atténuation des effets du changement climatique.

La biodiversité doit donc être impérativement préservée et développée.

La ville d'Armentières et sa population sont pleinement concernés par cet enjeu d'avenir !

Quelques chiffres pour bien comprendre la biodiversité sur Armentières :

Sur la faune :

57 espèces faunistiques d'intérêt patrimonial ont été identifiées sur le territoire

Plus d'1/4 des espèces observées sont considérées comme rares, très rares voire exceptionnelles.



Sur la flore :

366 espèces florales ont été identifiées

40 % de la ville dispose d'une couverture arborée et herbacée



Un charte pour **protéger la biodiversité**

La végétalisation joue un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain. Dans un environnement fortement urbanisé, les espaces végétalisés offrent un refuge à la faune et à la flore, régulent les températures grâce à leur effet de « puits de chaleur », et participent à l'amélioration de la qualité de l'air.

Armentières, située dans un territoire où l'urbanisation est prédominante, s'engage à intégrer davantage la nature dans ses espaces publics et privés pour renforcer la résilience écologique et favoriser le bien-être des habitants.

CE QUE FAIT LA VILLE D'ARMENTIÈRES

La ville d'Armentières a déjà mis en place plusieurs actions ambitieuses pour promouvoir la végétalisation :

- **Planter pour demain** : avec la création d'espaces permettant la plantation de nouveaux arbres chaque année pour renforcer le couvert arboré et créer des corridors écologiques.
- **Réaménagement des cours d'école** : grâce à son plan vert, les cours d'école sont désormais en partie des espaces végétalisés.
- **Jardins partagés** : La ville soutien et finance la création et à l'animation de jardins collectifs, pour impliquer les habitants dans la végétalisation locale.
- **Fleurissement durable** : Sa nouvelle politique a permis le remplacement des fleurs annuelles par des variétés vivaces et indigènes, favorisant une biodiversité locale et réduisant l'entretien.
- **Gestion différenciée** : Une approche d'entretien des espaces verts (parcs, jardins, squares, bords de route, etc.) de manière adaptée en fonction de leur usage, de leur localisation et de leurs spécificités écologiques.
- **Projets d'aménagement** : Jardin des Portes de France, espaces publics, promenade Gérard Haesebroeck, ronds-points et entrées de ville font l'objet d'une attention toute particulière notamment sur le choix des plantations, du fleurissement et de l'entretien. L'objectif : aménager autrement tout en développant et en préservant la biodiversité

AGIR À SON ÉCHELLE

La préservation de la biodiversité nécessite l'implication de chacun pour l'avenir de tous !

Chaque geste compte pour protéger et développer la nature en Ville.

A nous tous d'agir à notre échelle !

Cette charte constitue un guide pratique à destinations des Armentiérais(es).

Dans son jardin, sur son balcon, dans l'espace public... Elle vous permettra de mieux vous saisir de l'enjeu que représente la faune, la flore, les sols et l'eau dans notre quotidien et de vous impliquer au quotidien dans la Transition écologique de notre Ville.

Vous y retrouverez des exemples d'engagements, de projets menés par la Municipalité d'Armentières mais aussi des conseils pratiques et accessibles qui vous sont dédiés.



**La Nature est un bien précieux.
Sachons, ensemble,
la préserver.**

ENGAGEMENT 1 – Aménager autrement, protéger la faune

*Le jardin peut constituer un excellent abris pour la petite faune sauvage, même en ville !
Leur créer des refuges naturels et semi-naturels, les aider à se protéger, se nourrir et se déplacer est à portée de main.*

Créer des refuges pour la faune

Nichoirs / Gîtes / Hôtel à insectes : de nombreux aménagements peuvent être installés dans les espaces verts, jardins, cours, balcons. Il est cependant nécessaire de savoir quelles sont les conditions d'installation. Attention, un nichoir nécessite un nettoyage chaque année ! Un aménagement ne sera occupé que si les ressources alimentaires et les conditions nécessaires sont appliquées sur le site.



Ce que fait la Ville d'Armentières

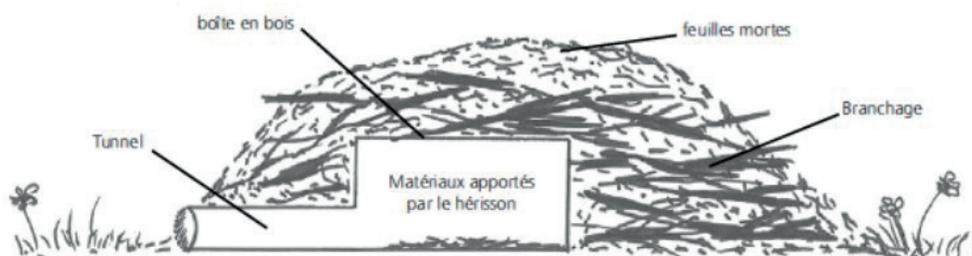
Développer l'installation d'hôtels à insectes sur le territoire, comme ici, au rond-point de la Fraternité.

D'autres hôtels sont installés sur le territoire, notamment au cimetière.

Fondamentaux pour la faune, le bois mort est un micro-habitat précieux. Les cavités creusées par les pics sont habitables par les oiseaux, les insectes, les chauves-souris mais aussi par de petits mammifères comme les mustélidés (putois, hermine, fouine, belette, martre...)

Ces cavités peuvent être également créées par la décomposition du bois et peuvent abriter la faune du sol mais aussi les champignons, les mousses et les lichens.

Pour attirer les crapauds et les hérissons qui s'attaquent aux limaces, disposez un tas de branches dans votre jardin.



Diversifier les strates végétales

L'installation de strates diversifiées (étagement vertical), permet de limiter les îlots de chaleurs. Ces strates permettent d'accueillir, d'offrir un refuge et une diversité en ressources alimentaires.

Les haies peuvent représenter une solution adaptée.

Planter, préserver les haies

Elles peuvent être constituées d'arbres, d'arbustes, de ronces, de branchages et servent à délimiter un espace, un jardin...

Elles servent également à protéger du vent par exemple, et peuvent abriter des animaux en servant de zone de refuge.

Selon la variété des essences utilisées, certaines sont des tissus nourriciers car pourvues de baies, notamment l'hiver. Les haies sont de véritables écosystèmes.



Ce que fait la Ville d'Armentières

Maintenir, entretenir et planter des haies adaptées à la présence de la faune.

Ici par exemple, au Jardin des Portes de France, une haie champêtre formée d'arbres, d'arbustes et de plantes basses. Elles apportent des cachettes et des supports pour les nids ainsi qu'une abondante nourriture toute l'année.

C'est l'aménagement qui attire le plus les oiseaux, mais aussi de nombreuses autres espèces : merles, hérissons, insectes...

La haie facilite l'infiltration de l'eau, stocke le carbone et constitue une zone de circulation pour la faune sauvage

ENGAGEMENT 2 - Mieux planter pour mieux protéger la flore

Que l'on dispose d'un jardin, d'un balcon ou d'une cour ou d'une terrasse, des plantations plus ou moins conséquentes peuvent favoriser la préservation d'espèces locales tout au long de l'année et accueillir une grande diversité de petite faune.

Planter des espèces indigènes locales

Les plantes indigènes sont des espèces végétales adaptées aux sols et aux conditions climatiques de la région. Ces plantes sont plus résistantes que des plantes ornementales et elles ont un impact positif sur la biodiversité locale.

Intégrer des espèces de plantes locales a également un rôle de préservation de la biodiversité locale pour les insectes, les oiseaux, les chauves-souris mais également pour les plantes comme le bleuet ou la nigelle des blés.



Une plante vivace, indigène et locale : l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*)

Excellent hôte pour les auxiliaires

Fleurit de juin à septembre

Peut atteindre 40 cm de hauteur

Plante comestible et médicinale

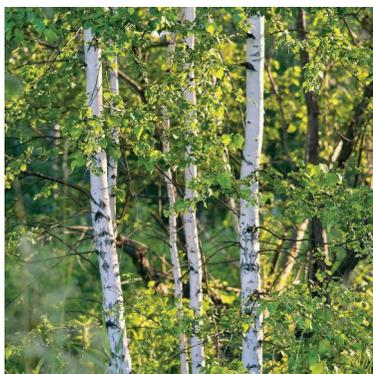
Un arbuste indigène et local : le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)

Particulièrement reconnaissable par ses jeunes rameaux couleur rouge vif en hiver

Fleurit en fin de printemps, produit des fleurs blanches très mellifères

Peut atteindre 2m à maturité

S'accommode à tous types de sol et forme de remarquables bordures devant des arbustes plus hauts



Un arbre indigène et local : le Bouleau verruqueux (*Betula verrucosa*)

De croissance rapide, ses branches sont dressées puis retombantes

Il est peu exigeant en matière de sol

Son écorce lisse et brune devient blanche avec le temps

Il dispose d'un feuillage caduc et vert vif, devient jaune automne

Au jardin, il ne demande aucun entretien, est très résistant au froid et peu sensible aux maladies

Favoriser les plantes vivaces ou bisannuelles

Les vivaces vivent et fleurissent plusieurs années dans votre jardin. Elles ont une capacité à offrir une floraison pendant plusieurs mois.

Les bisannuelles ont un cycle de vie de deux ans : la première année, elles se concentrent sur la croissance des feuilles, des tiges et des racines puis fleurissent et produisent des graines la deuxième année.

1 exemple de vivace :

l'Alstroèmère, ou Lys des incas



1 exemple de bisannuelle:

le Primevère des jardins (Primulas vulgaris)



Varier, associer, espacer

Diversifier les végétaux donne un aspect plus esthétique aux plantations et permet aux différentes espèces de se rendre service entre elles.

Certaines plantes, par exemple, éloignent les nuisibles et protègent ainsi leurs congénères les plus vulnérables

Planter en respectant un espace suffisant permet de lutter contre le surplus d'humidité, nocif pour les plantes.

L'exemple de l'œillet d'Inde : constitue un répulsif naturel contre les pucerons notamment.

C'est une plante annuelle dont les fleurs se trouvent dans les tons jeune, orange, rouge ou acajou.



Sur le balcon, dans sa cour

Beaucoup d'habitants ne disposent pas de jardin, un balcon ou une cour peuvent alors faire l'affaire en y installant une jardinière avec des fleurs nourricières, des variétés aromatiques. Des nichoirs et des mangeoires offriront du réconfort aux oiseaux, surtout en saison froide.

Les abeilles sauvages, les papillons et autres insectes apprécieront les abris que vous pouvez y installer.

Une terrasse aménagée avec des arbustes en pot viendra compléter l'esthétisme et l'intérêt de votre espace extérieur pour la biodiversité.

ENGAGEMENT 3 – Comprendre les pouvoirs de l'arbre

L'arbre en ville est une richesse précieuse pour la biodiversité, le cadre de vie et la résilience de la Ville face aux changements climatiques. Comprendre les pouvoirs de l'arbre, c'est le planter, le préserver et s'approprier toutes ses fonctions.

L'arbre est un socle symbolique pour nous tous !

L'arbre et la biodiversité

Il présente 4 grands rôles écologiques :

1. Ses cavités, ses fissures, ses ramifications et ses racines constituent un refuge pour de nombreuses espèces ;
2. Ses feuilles, ses bourgeons, ses fruits, ses branches, son écorce ou encore sa résine sont une source importante de nourriture pour les oiseaux, les insectes et les micromammifères.
3. Il forme un support de déplacement pour les espèces ;
4. C'est aussi un lieu de reproduction.

Un serviteur hors paire

L'arbre en Ville nous rend service de multiples manières. Ses bienfaits sont divers et peuvent se diviser en quatre catégories :

- Des services culturels : l'arbre structure le paysage et améliore le cadre de vie ;
- Des services de régulation en améliorant la qualité de l'air, en réduisant les îlots de chaleur urbains. Il capte le Dioxyde de carbone et participe activement au cycle de l'eau ;
- Des services d'approvisionnement, en particulier les arbres fruitiers qui contribuent à notre alimentation ;
- Des services de soutien et de support : la photosynthèse et la formation des sols sont en grande partie le fruit de sa présence.

Je plante un arbre ou un arbuste

En prenant soin de choisir un emplacement approprié et de bien préparer le sol. Celui-ci doit être riche en matière organique pour favoriser sa croissance et sa résistance aux maladies.

Je choisis mon essence d'arbre en prenant en compte ses contraintes (exposition ou non au soleil, ombragement, dimension à maturité, climat), et en respectant la réglementation.

Après la plantation, je l'arrose régulièrement : une fois par semaine, d'avril à octobre pour les deux à trois premières années.

Je protège son pied par un paillage, des arbustes ou encore des plantes couvre-sol pour maintenir un taux d'humidité nécessaire au système racinaire, surtout en cas de forte chaleur et de sécheresse.

Pensez à garder un œil vigilant sur la venue potentielle de parasites ou de champignons qui viendraient altérer la croissance de votre arbre ;

Au-delà du paillage, un sol bien aéré sera idéal pour laisser respirer les racines.

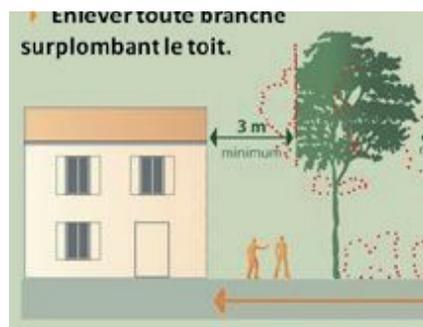
Pour maintenir le sol dans un état optimal, j'évite de tondre ou de passer le rotofil au pied de l'arbre, je laisse les feuilles mortes tomber et se décomposer à son pied, je l'entoure de strates végétales basses.

L'arbre en Ville : une gestion raisonnée

L'idée selon laquelle la coupe stimulerait la vitalité des arbres est fautive, elle le fragilise et lui génère du stress, car un arbre est un être vivant ! Chaque coupe est une blessure qui lui est infligée. Elle peut être dangereuse si elle est pratiquée sur une branche importante.

Alors, pour ne pas fragiliser ses arbres, la Ville d'Armentières privilégie une gestion raisonnée de son patrimoine arboricole :

- Les arbres situés dans des espaces naturels ne bénéficient que de tailles sanitaires, pour les laisser pousser le plus librement possible.
- Les essences d'arbres plantés en ville sont soigneusement sélectionnées afin d'anticiper leur taille une fois adultes et garantir leur pleine adaptation au milieu urbain.
- Les arbres en bordure d'habitation bénéficient d'une taille en rideau : une taille douce côté façade pour éviter les désagréments et un éclaircit au cœur de l'arbre pour supprimer les branches malvenues.
- Sur certains axes, comme la Grand'place, nous laissons volontairement le couvert végétal gagner de l'espace sur la route afin de favoriser l'ombrage en période estivale et limiter ainsi les îlots de chaleur urbains.



Tailler, élaguer avec précaution

Si un végétal placé au bon endroit n'a pas nécessairement besoin d'être taillé, la taille d'un végétal peut répondre à certains objectifs : éviter que l'arbre ou l'arbuste ne soit trop envahissant voire dangereux, mettre en valeur sa structure, supprimer les branches mortes ou encore favoriser sa floraison.

Pour vos végétaux, privilégiez la taille douce à la taille mécanique, en vous adaptant aux modes de développement et aux périodes de floraison.

Évitez de tailler vos haies entre le 16 mars et le 15 août, période de nidification, afin de ne pas déranger les oiseaux pendant cette période cruciale du cycle de leur vie.

Des arbustes pour son balcon, sa cour ou sa terrasse



Le Viorne boule de neige offre de belles fleurs blanches parfumées.

C'est une espèce peu exigeante et facile à cultiver, elle demande peu d'entretien.

Les espèces les plus compactes s'adaptent à une culture en pot.

Bénéficie d'une floraison hivernale ou printanière.



Le Photinia red robin sur tige est un arbuste à feuillage persistant, de couleur vert et rouge.

Il propose une belle floraison blanche en avril et en mai.

Il est idéal pour une plantation en sur une terrasse ou un jardin.



L'Hibiscus sur tige, de couleurs variées est résistante au froid et au gel.

Propose une floraison abondante en été. Ses fleurs se renouvellent sans cesse de juillet à octobre.

ENGAGEMENT 4 - **Jardiner 0 déchet, recycler, composter**

Le saviez-vous ? environ **30 % du volume** de nos ordures ménagères sont constitués de **biodéchets**, à savoir les déchets organiques fermentescibles produits à la maison et au jardin !

Recycler la matière organique, que ce soient les déchets alimentaires ou les déchets végétaux des espaces verts, permet donc à la fois de **baisser significativement le volume des déchets**, mais aussi d'obtenir du compost.

Réutiliser

Vous pouvez utiliser les **broyats** de la tonte des haies à leurs pieds, en **paillis**.

En été, il garde l'humidité, limite la consommation d'eau d'arrosage et lutte contre la sécheresse.

En hiver, il protège les sols du gel et des fortes précipitations tout en hébergeant la microfaune.

En se transformant, cette matière organique apporte les nutriments essentiels à la vie des sols

Le service Nature en Ville pratique le **broyage** de certains végétaux et met à disposition de la **matière sèche** pour aider à équilibrer les composteurs collectifs.



Composter

Vous pouvez installer un **composteur individuel** (même en appartement ! des modèles adaptés existent comme les lombricomposteurs). La Ville relaie la campagne annuelle de la MEL pour l'acquisition d'un composteur à un tarif avantageux (autour d'une vingtaine d'euros, contre une soixantaine) contre l'engagement de suivre une cession d'information et de l'utiliser.

Vous pouvez utiliser les **composteurs collectifs** existant sur Armentières.

Le saviez-vous ?

La Métropole Européenne de Lille, qui a la compétence en matière de gestion des déchets, a adopté en juin 2023 son nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

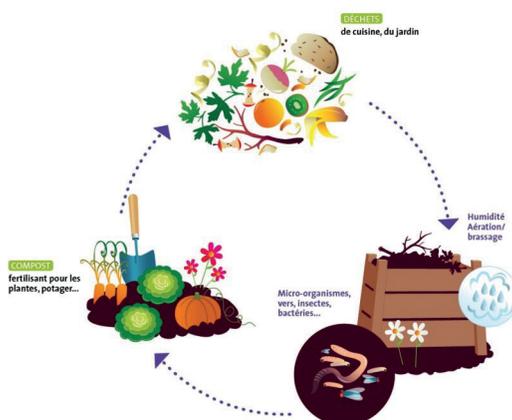
Il couvre la période 2023-2029. Sa feuille de route est claire : réduire les déchets de 50 kg par an et par habitant d'ici à 2030.

Le développement actif du compostage s'inscrit donc pleinement dans cet objectif.

Participer

A l'évènement annuel de «**Tous au compost**» avec une programmation d'ateliers pour sensibiliser, apprendre à composter et à réduire les déchets du jardin.

Cette sensibilisation est co-portée par la Métropole européenne de Lille et la Ville d'Armentières



La clef d'un compte réussi ?

L'équilibre : 50 % d'azote, soit des biodéchets frais ; 50 % de carbone, soit des biodéchets secs.

Ce que fait la Ville d'Armentières

Les déchets alimentaires de la restauration municipale font l'objet d'une collecte spécifique et sont traités dans un centre de valorisation organique pour que ces biodéchets soient transformés en biogaz et compost.

ENGAGEMENT 5 – Proscrire les pesticides

Le retour de la nature en ville passe par divers procédés dont la première action à mener est «la suppression des pesticides»

Ils sont dangereux, toxiques et irritants.

Leur utilisation est nocive pour l'Homme mais aussi pour la biodiversité.

Lorsqu'ils sont appliqués, ceux-ci atteignent difficilement leur cible, ils ruissellent et pénètrent jusque dans les nappes phréatiques.

Ce phénomène de «lessivage» est un des éléments à l'origine de la pollution des ressources en eau.

Supprimer les insecticides

C'est aider à l'installation d'insectes auxiliaires de culture. Bon nombre d'insectes sont les amis du jardinier. Ce sont des alliés utiles qui aideront à réguler les populations de ravageurs et polliniseront vos fleurs et légumes. Et tout cela, gratuitement et écologiquement ! Apprenez à connaître les insectes auxiliaires au jardin !

Supprimer les fongicides

C'est permettre l'interaction des champignons du sol avec les plantes du jardin, pour former des organes appelés mycorhizes.

Cette symbiose est indispensable au développement des deux organismes qui profitent alors d'un bénéfice mutuel.

Supprimer les herbicides

C'est favoriser l'installation de plantes indigènes utiles à la biodiversité locale. Il n'y a pas de mauvaises herbes, seulement des herbes au mauvais endroit !

Armentières, ville sans pesticides

Depuis 2017 et l'interdiction progressive des produits phytopharmaceutique dans l'espace public, la Ville d'Armentières s'est lancée dans l'entretien sans substances chimiques de ses espaces verts.

Diverses techniques sont venues remplacer les insecticides, fongicides et herbicides, parmi lesquelles le désherbage thermique, l'arrachage manuel et le balayage.



Des alternatives existent

Plusieurs alternatives existent à l'utilisation des pesticides .

Parmi elles, voici quelques solutions à adopter facilement :

Un chiffre :

90 % des problèmes du jardin sont liés à de mauvaises pratiques de jardinage : trop d'engrais chimiques, terre mal protégée...

> Faire soi-même ou se procurer du composte pour recycler ses déchets organiques et produire un engrais biologique riche et équilibré.

> Le paillage : Pailler le sol à l'aide de paille, d'écorces, de tontes de gazon ou de broyat de branches permet de se débarrasser des adventices, de maintenir l'aération et la souplesse du sol et de nourrir les innombrables êtres vivants qui s'y trouvent. Il limite le dessèchement en été et la prolifération des herbes non désirées de l'automne au printemps. Après dégradation, il contribue également à la formation d'humus aidant à la fertilité du sol et à la vitalité des plantes.

> Le binage/Sarclage : Désherber à la main ou à l'aide d'un outil (sarcloir, binette) permet d'aérer le sol, de limiter l'évaporation, d'enlever les adventices au stade de plantules et... de se maintenir en forme.

> La lutte biologique : Pour jardiner au naturel, il est possible de s'aider des «auxiliaires», c'est-à-dire des insectes «utiles» qui s'occuperont pour vous des hôtes indésirables (exemple des larves de coccinelles pour éliminer les pucerons). Pensez donc à maintenir des haies naturelles, des bandes enherbées ou à installer des hôtels à insectes !

> Le choix des plantes, du lieu et du moment : Une plante bien adaptée, semée ou plantée au bon moment, au bon endroit, et bien entourée (en faisant les bonnes associations de plantes comme l'aneth avec les carottes et le concombre) donnera le meilleur d'elle-même.

ENGAGEMENT 6 – Protéger et nourrir les sols

Le saviez-vous ? La biodiversité sous terre est plus importante que celle à la surface !

*Souvent oublié, le **sol est essentiel** à la biodiversité, qu'elle soit « sous » ou « sur » la surface.*

En effet, le sol est la base de la vie pour tous les êtres vivants.

Leur fonction est menacée quand les sols sont **appauvris** (du fait de cultures intensive et d'une absence d'enrichissement ou de protection, comme c'est le cas des sols érodés après avoir été laissés nus), **pollués** (par l'utilisation de produits phytosanitaires, l'épandage de polluants organiques, la présence de déchets divers etc.), **tassés** à l'excès (l'air ne peut plus rentrer dans les sols compactés), ou encore **impermeabilisés** (la vie du sol meure).

Proscrire les produits phytosanitaires

Ne plus utiliser de produits phytosanitaires dans les jardins, et rapporter ces produits en déchetterie pour qu'ils soient correctement traités

Le saviez-vous ?

La Ville n'utilise plus de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, conformément à la réglementation

Fumer tue, jeter un mégot pollue

Avoir un cendrier de poche pour les fumeurs, jeter son mégot dans les cendriers urbains et poubelles pour ne pas qu'ils se retrouvent au sol car :

- > Le filtre contient des matières plastiques et plusieurs milliers de substances chimiques.
- > Il peut mettre plus de 10 ans pour se dégrader
- > Un mégot jeté à terre a toutes les chances d'être emporté par les eaux et ainsi les polluer.

Nettoyer la Ville

Participer aux **journées de ramassage des déchets**, voire en organiser !



Protéger le sol

Passer à des pratiques limitant l'érosion des sols, en ne laissant pas les sols « nus » (paillage). Laisser l'herbe haute, ce qui permet au sol de mieux résister à la sécheresse.

Ce que fait la Ville d'Armentières

Le service Nature en ville évite de laisser des sols « nus », via la pratique du paillage Tontes dans le cadre de la Gestion différenciée

Une réflexion est menée au niveau de l'aménagement urbain pour limiter l'imperméabilisation des sols, et aussi pour limiter le ruissellement des eaux de pluies.



Consommer autrement

Réduire les aliments dont la production est souvent liée à la déforestation (huile de palme, viande car la déforestation est surtout due à la production d'alimentation animale)

Favoriser les aliments produits avec des pratiques agroécologiques (moins de pesticides, éviter de tasser la terre etc.)

Enrichir les sols grâce au compost !

ENGAGEMENT 7 - Protéger la ressource en eau et sa biodiversité

L'eau est une ressource essentielle pour la vie, un bien commun que nous partageons avec les écosystèmes qui nous entourent. À Armentières, située au cœur des Flandres et bordée par la Lys, la préservation de l'eau est cruciale pour la biodiversité locale, la santé publique et les activités humaines.

Cependant, cette ressource est menacée par le changement climatique, l'urbanisation et les pratiques agricoles intensives, qui entraînent la pollution des eaux et l'altération des habitats aquatiques.

La collecte d'eau de pluie fait partie des leviers pour une approche plus durable de la gestion de l'eau dans les collectivités.

Récupérer les eaux de pluie

Entre les fortes chaleurs et la raréfaction des précipitations, le changement climatique impacte directement le niveau des nappes phréatiques. La collecte des précipitations grâce à des cuves et des récupérateurs d'eau de pluie s'impose comme une solution pérenne pour réduire la pression sur les ressources en eau douce.

Lorsque c'est possible, la récupération des eaux de pluie est une solution parmi d'autres pour économiser l'eau potable en réseau et garantir l'arrosage et l'entretien de ses plantations.

La Ville récupère les eaux pluviales

Depuis deux ans, la ville a investi dans des systèmes de collecte pour une réutilisation des eaux pluviales.

Les cuves et les récupérateurs d'eau de pluie nous permettent de s'investir pour une approche plus durable de la gestion des eaux douces ainsi qu'une meilleure gestion de notre consommation d'eau. A Armentières, cinq sites ont été équipés, ce qui représentent 120 000l d'eau pluviale collecté chaque année.

La ville aménage désormais ses massifs avec des plantes adaptées au climat, elle investit dans des sacs de pluie, permettant délivrer directement l'eau aux racines évitant ainsi l'arrosage excessif.

Elle utilise également la technique du paillage qui réduit l'évaporation des sols et protège de la chaleur excessive, réduisant ainsi les besoins en arrosage.

L'objectif est de poursuivre les installations afin de tendre vers une certaine autonomie en matière de gestion des espaces verts.

Réduire la consommation d'eau : Installer des équipements économes (mousseurs, chasse d'eau double commande) et préférer les douches aux bains.

Une douche plutôt qu'un bain ?

Consommation annuelle d'eau pour un bain quotidien : à raison de 250 litres/bain, une personne qui prend 1 bain par jour utilise en 365 jours **91 000 litres d'eau**.

Consommation annuelle d'eau pour une douche quotidienne : une douche rapide nécessite 60 litres d'eau, ce qui représente en 1 an **21 840 litres d'eau**.

Privilégier des produits écologiques : Choisir des produits d'entretien biodégradables pour limiter la pollution domestique.

Adopter des pratiques de jardinage durable : Utiliser du paillage pour réduire les besoins en arrosage, bannir les pesticides et favoriser les plantes locales.

Prendre soin des cours d'eau : Participer aux journées de nettoyage des berges organisées par la ville et signaler toute pollution observée.



Ensemble, habitants, collectivités et partenaires locaux, construisons un avenir où l'eau reste une ressource accessible, pure et génératrice de vie

ENGAGEMENT 8 - Transformer le cimetière, avec vous

Les cimetières, souvent perçus comme de simples lieux de recueillement, peuvent être des espaces précieux pour la biodiversité. En raison de leur faible perturbation humaine et de leur surface souvent vaste, ils constituent des refuges pour une multitude d'espèces animales et végétales.

Intégrer des pratiques respectueuses de l'environnement dans la gestion des cimetières permet à ces espaces de devenir des écosystèmes vivants, tout en conservant leur fonction mémorielle.

Le développement de pratiques écoresponsables dans les cimetières s'inscrit dans une dynamique nationale portée par plusieurs initiatives :

- **Zéro Phyto** : Depuis 2017, la loi interdit l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics, y compris les cimetières, pour limiter leur impact sur l'environnement.
- **Programmes de gestion différenciée** : Ces programmes visent à adapter l'entretien des espaces verts pour répondre aux besoins écologiques locaux tout en réduisant les coûts.
- **Chartes et labels écologiques** : De nombreux labels comme « Cimetières Nature » valorisent les collectivités qui adaptent leurs pratiques pour promouvoir la biodiversité dans ces lieux.

LE CIMETIÈRE VERS UNE TRANSFORMATION

La ville d'Armentières a engagé une réflexion sur la transformation de son cimetière municipal, dans le cadre d'une démarche plus large de préservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique.

L'objectif étant de végétaliser cet espace en développant la plantation d'arbres et en herbant les allées. Dans le cadre de sa charte de la biodiversité, Armentières a déjà mis en place plusieurs actions concrètes pour transformer son cimetière en un lieu respectueux de la nature :

- **Entretien écologique des espaces** : Arrêt de l'utilisation des pesticides et adoption de méthodes alternatives, comme le désherbage manuel ou thermique et enherbement des allées.
- **Favorisation des espèces locales** : Plantation d'arbres supplémentaires chaque année et d'arbustes indigènes pour offrir des habitats à la faune locale.
- **Prairies fleuries** : Conversion de certaines zones gazonnées en prairies fleuries pour soutenir les insectes pollinisateurs et enrichir la diversité floristique.
- **Conservation de la faune** : Installation de ruches, et création de refuges pour les hérissons.
- **Gestion différenciée** : Ajustement des fréquences de tonte et entretien adapté aux saisons pour favoriser le cycle naturel des écosystèmes.

PARTICIPER À CETTE DÉMARCHE

Vous êtes invités à participer activement à cette transformation en adaptant vos propres pratiques et comportements dans notre cimetière :

Privilégier des plantations respectueuses de la biodiversité : Utiliser des plantes locales et non invasives pour orner les tombes, et éviter les espèces artificielles.

Participer au compostage : Utiliser les bacs mis à disposition pour recycler les déchets verts, comme les fleurs fanées.

Soutenir les initiatives municipales : Participer aux journées de sensibilisation ou aux ateliers organisés par la mairie pour apprendre des pratiques écoresponsables.

Entretien des sépultures de manière écologique : Limiter les produits chimiques et favoriser des décorations naturelles et durables.



Transformer le cimetière d'Armentières en un lieu mémoriel et vivant est un projet porteur de sens pour la biodiversité et les générations futures.

La collaboration entre la ville et ses habitants permettra de faire de cet espace un exemple de cohabitation harmonieuse entre patrimoine et nature.

LA GESTION DIFFÉRENCIÉE : PRÉSERVER LA NATURE EN VILLE ET SA BIODIVERSITÉ

La Nature en ville suggère une meilleure adaptation des espaces urbains à la préservation et au développement de la biodiversité. Il s'agit d'un nouveau défi en faveur du cadre de vie, du développement durable et de l'écologie sociale.

Cette nouvelle approche suggère de repenser partiellement notre conception de l'espace public, à travers le déploiement de nouvelles méthodes, parmi lesquelles figure la Gestion différenciée.

Elle consiste à faire concorder le mode d'entretien des espaces verts avec leur intérêt écologique, leurs usages et leurs positions sur le territoire. La gestion différenciée permet de garantir un entretien et un aménagement les plus doux et naturels possibles, tout en protégeant au maximum notre biodiversité.

Et concrètement ? Les espaces verts sont répertoriés et classifiés en quatre codes. Chaque code correspond à un mode d'entretien différent et adapté. Ainsi, les espaces ayant le plus d'impact écologiques ne seront pas entretenus de la même manière que les espaces les plus fréquentés, les terrains sportifs ou encore le cimetière...

Code 1 : Espaces entretenus avec de façon très soutenue pour favoriser leur aspect esthétique.

Tontes et désherbage très fréquents (une vingtaine de passages par an), plantations d'espèce à intérêt floral soutenu, tailles régulières.

Ces espaces sont situés aux points stratégiques : entrées de ville, centre-ville, mairie, abord des bâtiments publics, ronds-points.

ENTRETIEN : +++++

BIODIVERSITÉ : +



Code 2 : Espaces entretenus de façon moins soutenue mais avec un suivi strict.

Tontes régulières (deux passages par mois), plantations essentiellement de vivaces, tailles arbustives annuelles.

Ces espaces sont situés dans les écoles, les lotissements et concernent également les petits espaces.

ENTRETIEN : ++ +

BIODIVERSITÉ : +++



Code 3 : Espaces naturels ou semi-naturels de grande taille, traités en gestion différenciée

Fauches annuelles voire bisannuelles avec chemins de tonte (tondus toutes les deux semaines), espèces végétales locales uniquement avec respect des périodes du cycle naturel (nidification).

Ces espaces sont situés en périphérie de la ville, à proximité des rivières ou étangs et font partie de la Trame verte et bleue.

ENTRETIEN : ++

BIODIVERSITÉ : +++++



Code 4 : Espaces mixtes

Entretien soigné avec quelques zones en gestion différenciée.

Ces espaces sont situés dans les cimetières et les espaces sportifs.

ENTRETIEN : ++++

BIODIVERSITÉ : ++++



Charte de la biodiversité

8 Engagements pour la nature dans la vie locale

Une Charte invitant les collectivités territoriales à utiliser leurs pouvoirs et leurs partenariats en faveur de l'environnement.

Je soussigné(e).....(nom)

en ma qualité de

à (nom du gouvernement local / régional)

Confirme que la collectivité susmentionnée s'engage formellement à adhérer à la Charte de la biodiversité dans la vie locale, et à se conformer à ses dispositions, et que je suis dûment mandaté(e) pour agir ici en son nom.

Date

Signature

